

REUNION DE BUREAU

21 février 2018

Elus présents : Jean-Claude DAURAT - Daniel FORESTIER – Mireille FONLUPT - François DAUPHIN - Chantal FACY - Jean-Luc COUPAT - Michel BRAVARD - Guy GORBINET – Georges MORISON - Laurent BACHÈLERIE - Éric DUBOURGNOUX - Isabelle ROMEUF – Simon RODIER.

Absents excusés : Stéphanie ALLEGRE-CARTIER – Suzanne LABARY.

Techniciens : Olivier GALLO SELVA - Béatrice RIVOLLIER – Johan Rougeron – Snéjana GUCESKI.

.....

M. le Maire de Chaumont le Bourg a signalé qu'il n'y a pas assez de tables dans sa commune pour accueillir le conseil communautaire du 8 novembre 2018 => changement de lieu.

Rénovation PISCINE

M. Blanchet de la société SYSTEAU rappelle l'historique de la problématique « traitement des eaux » dans le cadre de la rénovation de la piscine :

- Il avait été convenu au départ que le renouvellement du système du traitement des eaux n'était pas nécessaire dans le cadre du projet de rénovation ;
- Il s'est avéré opportun -- afin d'éviter une fermeture ultérieure de la piscine – d'envisager le remplacement de tout le système de traitement des eaux mais la question n'a été soulevée qu'à la fin de l'année dernière.

Après étude, il est apparu qu'il n'est pas possible de remplacer le système de filtration par sable actuel par un système du même type, car les locaux existants ne sont plus adaptés (manque de place et de hauteur). Les travaux pour de nouveaux locaux ou pour une extension augmenteraient les coûts de manière conséquente (700 K€).

Afin d'éviter ce surcoût, il est proposé la mise en place d'un système innovant encore peu répandu en France, dans le domaine de la filtration des eaux de piscine, mais qui depuis une douzaine d'années a fait ses preuves dans les pays nordiques : système de filtration SiC

- filtres en carbures de silicium, qui permettent une micrométrie de filtration de 3 microns (filtre à sable : 10 microns max.) ;
- lavage des filtres par air comprimé, 4 fois par jour, maximum et qui ne nécessite pas d'intervention humaine. De plus, pendant qu'un filtre se nettoie, les autres continuent de filtrer.
- volume d'eau rejeté moindre ;
- pas de nécessité de déchloramineur afin d'évacuer les chloramines (qui présentent un danger pour la santé des maîtres-nageurs et des baigneurs). Avec une porosité à 3 micron, il y a moins de bactéries ; et moins besoin de chlore par conséquent.

L'ARS demande un seuil réglementaire de 0,6 microlitre/l, et 30 l/baigneur

Actuellement environ 80 l par baigneur sont utilisés à la piscine d'Ambert.

Avec le système SiC, il est utilisé moins de 30 l/baigneur, (aussi faut-il rajouter de l'eau. Possibilité de faire un ajustement en fonction de la fréquentation réelle du bassin).

Deux systèmes de filtration pour les deux bassins sont indispensables : $203 \text{ m}^3 / \text{h} + 63 \text{ m}^3 / \text{h}$
→ 8 tubes seront nécessaires pour filtrer les bassins de la piscine d'Ambert

- possibilité de garder les locaux existants sans faire d'adaptation car un module pour filtrer 100 m³/h ne prend que 3 m² (contre 18 m² pour un filtre à sable)
 - Coût total du système SiC : 268 524 €
 - contre 161 000 € si remplacement d'un système plus classique.
 - Différence de 107 524 €.
- Cependant, il est à noter qu'il faudrait 4 ans et demi pour un retour sur investissement si l'on ne prend en compte que l'économie d'eau (2413 m³ contre 7032 m³ par an actuellement).
- Les délais de travaux ne sont pas remis en cause. Début des travaux : 19 mars 2018.
 - Il est nécessaire de refaire une mise en concurrence sur cette partie.
 - **Une information à ce sujet sera faite en conseil communautaire en même temps qu'un point global sur les travaux de rénovation de la piscine.**

Autres travaux à prévoir :

- Déplacement d'un réseau d'eau potable. Travaux effectués par l'entreprise Véolia
- Déplacement de l'aire de vidange de camping-car et d'une haie. Travaux effectués par la Ville d'Ambert.

Projet photovoltaïque du Poyet (présentation F. Fournioux)

Démarche entreprise par le VALTOM en partenariat avec la Société SERGIES (Groupe Energie Vienne)

Le projet :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur 3 casiers qui ne sont plus utilisés sur le site du Poyet ; ils sont actuellement recouverts d'argile et ne peuvent être remis en culture, cependant ils doivent être entretenus (afin que les bâches qui sont en dessous ne soient pas percées par les racines de la végétation) ;
- Cela correspond à une surface d'environ 3 ha, et permettrait la production d'une puissance annuelle de 2 mégawatt -> consommation de 1200 habitants.

Lors de la réunion publique, il a été évoqué d'étudier les risques d'éblouissement pour les pilotes d'avion de l'aérodrome du Poyet. L'étude de covisibilité est à approfondir également.

Si le projet aboutit, la mise en fonctionnement se fera en 2020.

Retombées financières d'environ 8000 € pour la Cocom.

Jean-Luc Coupat note qu'il serait bon que les services techniques se mettent en relation avec le service « énergie » du Pôle Aménagement Durable de la Cocom, car c'est un projet qui le concerne également, et cela permettra une meilleure communication auprès des habitants.

Il précise également que les bâtiments appartenant à la collectivité sont particulièrement bien exposés et que si on équipait ses surfaces dites optimales, on pourrait couvrir 50 % des besoins énergétiques de la cocom. Un approfondissement de cette étude pourrait être mené. Il va rencontrer prochainement une association nouvellement créée, ayant pour objet de « concrétiser l'initiative citoyenne des habitants ALF pour développer et réaliser la production d'énergies renouvelables et accompagner l'EPCI dans sa démarche vers un territoire à énergie positive. »

Participation des communes à l'administration générale de l'ex-SIVOM.

S'il a été évoqué que les communes pouvaient être dispensées de cette participation, c'était sans doute dans le cas où la totalité du FPIC était laissé à la Communauté de Communes.

Ce scénario n'ayant pas été retenu, il s'agit de la percevoir pour 2017

-> Vérification avec la trésorerie des modalités de perception.

-> Evaluation en CLETC pour la participation 2018 ; idem pour la cotisation SPANC.

Budget 2018

Ré-évaluation des budgets prévisionnels des pôles par les directeurs. Un effort de 360 000 € a été fait à nouveau. Mais cela ne permet de dégager suffisamment de Capacité d'Autofinancement.

Pistes : voir les partenariats et adhésions, voir les subventions aux associations.

Couverture numérique du territoire (présentation Dominique Giron)

La couverture numérique du territoire est l'un des éléments essentiels de l'attractivité d'Ambert Livradois Forez.

Un programme pour équiper les zones blanches touristique en téléphonie a été mis en œuvre :

2 zones touristiques sur le territoire : Prabouré et Col du Béal.

La Région est le financeur et a débuté par Prabouré, par une étude notamment en termes d'impact paysager. Les Communes fournissent les terrains.

En ce qui concerne les zones du Réseau d'initiatives publiques, leur couverture numérique est financée pour moitié par les fournisseurs d'accès à Internet et par les collectivités (Etat, Région, Département, Europe...)

C'est dans ce cadre que le Département a sélectionné deux zones tests pour l'implantation de la 4G fixe pour les territoires « hors fibres » :

- la plaine de Limagne
- le territoire d'Ambert Livradois Forez ;

Etude portée par la Régie Auvergne Numérique.

Une rencontre avec le Bureau Communautaire et les représentants de la Régie, de la Région et du Département est programmée mercredi 7 mars à 10 h, afin de prendre connaissance de l'existant et disposer ainsi d'éléments de réflexion : déterminer les zones et équipements prioritaires (MSAP, réseau de lecture, etc.) ; chiffrer les coûts et les financements possibles.